

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je déclare ouverte la PREMIERE SESSION ORDINAIRE du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-DENIS. 000004

×

×

×

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRACE AUX DELEGATIONS.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais tout d'abord vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N° 452, en date du 13 décembre 1979, relatif à la passation d'un marché d'études avec le Bureau d'Etudes INCOM - Montant des honoraires : 70 304,01 F (SOIXANTE DIX MILLE TROIS CENT QUATRE FRANCS UN CENTI-ME).

ARRETE N° 454, en date du 13 décembre 1979, portant fermeture et ouverture de classes à Saint-Denis.

ARRETE N° 455, en date du 13 décembre 1979, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et l'Association Sportive "ESCADRILLE". - Montant du loyer : 100 F (CENTS FRANCS).

ARRETE N° 462, en date du 19 décembre 1979, portant passation d'une Convention avec la Direction Départementale de l'Agriculture - Montant des honoraires : 3 550,00 F (TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N° 463, en date du 19 décembre 1979, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur POUDROUX - Montant du loyer : 100 F (CENTS FRANCS).

ARRETE N° 464, en date du 19 décembre 1979, portant réalisation de six classes maternelles à la Bretagne - Montant forfaitaire de rémunération : 110 724,18 F (CENT DIX MILLE SEPT CENT VINGT QUATRE FRANCS DIX HUIT CENTIMES).

ARRETE N° 1, en date du 3 janvier 1980, relatif à la résiliation de la location de l'appartement appartenant à Mme FONTAINE Renaud.

ARRETE N° 2, en date du 9 janvier 1980, relatif à la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Mlle ZORA Odette - Montant du loyer : 50 F (CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N° 23, en date du 16 janvier 1980, relatif au renouvellement des abonnements de la Commune à divers journaux et périodiques .

ARRETE N° 26, en date du 23 janvier 1980, pour la passation d'un marché de travaux entre la Commune de Saint-Denis et la Compagnie Générale des Eaux - Montant de la dépense : 150 500,00 F (CENT CINQUANTE MILLE CINQ CENTS FRANCS).

ARRETE N° 27, en date du 23 janvier 1980, relatif à la passation de contrats entre la Commune de Saint-Denis et les occupants de l'ex-terrain CERNEAU sis à Sainte-Clotilde, chemin Tamarins -

M. CLEMENT Jean : 500 F/an
M. FUTOL Maximin : 300 F/an
M. FUTOL Max : 100 F/an
M. MERGY Séraphin : 300 F/an
M. PAYET Paul Renaud : 300 F/an
M. GOVINDIN Jean René : 300 F/an

ARRETE N° 28, en date du 23 janvier 1980, relatif à la passation de contrats entre la Commune de Saint-Denis et deux occupants de l'ex-terrain CERNEAU situé à Sainte-Clotilde chemin Tamarins -

M. DENISE Jean-Hugues : 200 F/mois
M. CLEMENT Jean : 150 F/mois

ARRETE N° 29, en date du 23 janvier 1980, relatif à la résiliation du contrat passé avec Mme MULKO et M. IGOT pour la location d'un immeuble communal.

ARRETE N° 30, en date du 23 janvier 1980, relatif à la passation d'un contrat de bail entre la Commune de Saint-Denis et l'Association des Pupilles de l'Ecole Publique - Montant du loyer : 2 640 F (DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE FRANCS).

x

x

Le Maire souhaite aux Conseillers la bienvenue au sein de l'assemblée pour l'année 1980.

x

x

Il présente ensuite un bilan provisoire des évènements provoqués par le cyclone Hyacinthe et fait état de la situation présente.

LE MAIRE - Pendant cette période de fortes pluies durant dix à douze jours, nous avons évacué environ 3 500 personnes. L'effectif maximum pour l'hébergement dans les centres d'accueil a été constaté dans la nuit du 27 au 28 janvier avec 2 823 personnes. A ce jour, il reste à l'Ecole Centrale, seul centre encore en service, 381 personnes logées et nourries. En fait, nous fournissons des repas à 500 personnes environ puisque l'on admet des personnes extérieures.

- Les secours immédiats tels que vêtements, bons de vivres qui ont été donnés juste après le cyclone, ont touché environ 800 familles, soit approximativement 3 360 personnes.

- Du point de vue des dégâts, une première estimation a donné l'état suivant :

• Cases légères entièrement détruites	140
• Cases légères très gravement endommagées	780
• Cases en dur très gravement endommagées	<u>30</u>
TOTAL	950

- Certains secteurs de la Commune de Saint-Denis se trouvent encore à l'heure actuelle plus ou moins isolés. Ainsi l'Ilet à Quinquina et l'Ilet à Guillaume sont isolés complètement et les livraisons se font difficilement avec le quartier de la Colline à la Rivière Saint-Denis, les Hauts du Brûlé et le chemin Montauban à la Bretagne.

- En ce qui concerne les dégâts publics, l'estimation actuelle est pour la voirie urbaine et rurale et les diverses réparations de 17 500 000 F. Les dégâts concernant l'assainissement sont nombreux : ainsi la Station de Broyage ne peut plus fonctionner et la station de traitement des eaux usées a été embourbée et ensablée. Le collecteur frontal, c'est-à-dire celui qui collecte toutes les eaux usées venant des hauts de la ville et les dirige ensuite vers la station de la Jamaïque, est cassé, les réparations à effectuer sont importantes et cela entraînera le déversement des égouts dans la Ravine du Butor comme cela se faisait anciennement.

Par ailleurs, une partie de la digue du Bras de la Rivière a été emportée ; les dégâts sont importants à Patates à Durand et les rives de la ravine du Chaudron ont été également emportées à la hauteur du pont à triolet.

Les dégâts à l'éclairage public sont relativement légers par rapport aux autres et se montent à 200 000 F.

- Les bâtiments communaux ont aussi subi des dégâts de 1^{er} ordre de 3 800 000 F.

- Les espaces verts ont également été touchés.

- En récapitulatif pour ces dégâts publics, nous arrivons à un total de trente six millions de francs.

Ceci vous explique la raison pour laquelle la section Investissement du Budget Primitif ne vous est pas présentée ce soir. La section Investissement devra en effet subir des modifications en fonction des urgences qui vont se présenter et en fonction des aides éventuelles que nous recevrons de l'Etat.

Nous avons reçu aussi des télégrammes des personnalités suivantes :

- Monsieur CHIRAC, Maire de Paris, qui envoie un chèque de 100 000 F à verser au comité des sinistrés (dont 50 000 au Bureau d'Aide Sociale),
- Monsieur TRICHOT, Président de l'UNIREG,
- Monsieur le Président de l'Association Nationale des sociétés immobilières,
- Monsieur le Directeur du CASSODOM,
- Monsieur GAETAN-DUVAL, Maire de Curepipe.

x

x

x

LE MAIRE - Je voudrais exprimer tous nos regrets et toute notre sympathie à la famille du jeune Tempé qui a été la première victime de ce cataclysme à Saint-Denis et également la famille Bègue.

x

x

x

Le Maire lit le rapport de la Commission des Finances :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES POUR LE B. P. 80

Le Budget qui vous est présenté ne concerne que la section de fonctionnement, étant entendu que la section d'investissement ne peut être votée en l'état avant qu'il ait été possible de déterminer de façon précise et exhaustive l'ensemble des dégâts causés par HYACINTHE. Il faudra, en effet, envisager sur la section d'investissement bon nombre de transferts nécessaires pour assurer les réparations les plus urgentes.

La section de fonctionnement, quant à elle, peut être d'ores et déjà votée après qu'il ait été possible d'individualiser les sommes nécessaires au fonctionnement: de la structure mise en place pour aider les sinistrés, notamment en matière de distribution de vivres et de petits matériels pour ceux qui ont tout perdu. C'est ainsi qu'il vous est proposé d'augmenter la dotation du Bureau d'Aide Sociale de 1 million.

Cette attribution prioritaire étant assurée, le Budget 80 de la Commune, dans sa section de fonctionnement, a demandé à la Commission des Finances un travail considérable afin que soient cernées toutes les économies possibles et ajustées au mieux les recettes attendues.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de 173 307 989,84 F avec un excédent de 16 156 537,21 F, dont la vocation est d'équilibrer la section d'investissement dans sa partie remboursement d'annuités en capital.

I - LES DEPENSES

Compte tenu du caractère tendu de ce budget, il sera nécessaire en 1980 d'être très attentif à l'évolution des engagements des dépenses. C'est ainsi qu'il vous est proposé de mettre en oeuvre différentes mesures susceptibles d'aboutir à une meilleure rentabilité du fonctionnement communal.

En ce qui concerne le personnel, une stabilisation de son nombre est indispensable et les remplacements non obligatoires ne devront pas être assurés. D'autre part, les promotions devront être envisagées beaucoup plus raisonnablement, et les employés dont le comportement ne sera pas digne de la mission de service public qui doit être la leur, seront évincés avec beaucoup plus de détermination.

Enfin, le plus grand nombre de transferts possible de personnel payé sur le fonctionnement vers les travaux d'investissement réalisés en régie sera recherché, ce qui implique une amélioration de l'efficacité du personnel affecté à des tâches ressortant du fonctionnement.

En ce qui concerne les produits et fournitures, des économies substantielles devront être recherchées à de nombreux égards (fournitures diverses, fluides, communications, locations de matériels, etc...).

Enfin, l'ensemble des subventions attribuées a subi un abattement de l'ordre de 10 % afin que tous soient bien conscients de l'effort d'austérité qui sera la règle cette année.

II - LES RECETTES

Aucune recette potentielle ne devra cette année être négligée, l'objectif à terme étant que les services individualisés puissent tendre à l'auto-financement.

C'est ainsi qu'il est demandé, notamment aux bénéficiaires des services d'évacuation des eaux usées, des enlèvements d'ordures ménagères, de la distribution d'eau, et d'électricité, des ramassages scolaires et des cantines scolaires de participer, lorsqu'ils en ont les moyens, aux efforts de la Commune de façon substantielle.

Par ailleurs, afin de ne pas faire appel plus que de raison aux récessionnistes et compte tenu du fait que de sérieuses économies pourront être réalisées si chacun y reste attentif, l'effort des contribuables sera limité à une progression d'environ 12,70 %, ce qui d'une part est à peine supérieur à l'évolution de l'inflation et, d'autre part, permettra, compte tenu de l'évolution de la masse imposable, de faire progresser les produits attendus d'environ 15 %.

x

x

x

La Commission des Finances a essayé de traquer toutes les sources d'amélioration du coût du fonctionnement des services communaux et attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que chaque responsable devra avoir à l'esprit, lorsqu'il sera amené à gérer au jour le jour le service dont il a la charge, que le caractère tendu de l'équilibre budgétaire 1980 implique que l'on ne cède jamais à la facilité et que le souci permanent et lancinant de tous devra être l'amélioration de la qualité du service pour un coût équivalent ou inférieur à celui de l'année précédente.

Le MAIRE - Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions à poser ou des remarques à faire ?

Le MAIRE - Ce texte devrait être en permanence dans vos dossiers d'Adjoints et de Conseillers Municipaux. Vous devez toujours avoir à l'esprit que nous pouvons faire des économies sur tous les services municipaux et que nous devons le faire. Il fut un temps où la situation était confortable. Vous savez aussi bien que moi que si les dépenses se sont accrues d'une façon galopante, les recettes n'ont pas eu le même taux d'accroissement, ce qui fait qu'aujourd'hui nous arrivons à une période de restriction budgétaire qui se poursuivra jusqu'aux deux autres bud-

... gets à venir. C'est pour cela que je vous demande de bien suivre toutes les affaires placées sous votre responsabilité afin d'essayer de faire le plus d'économie possible et d'arriver ainsi à mieux entrer dans notre enveloppe budgétaire.

Nous avons eu de longues discussions en Commission. J'ai même réuni par deux fois l'ensemble des Conseillers Municipaux et nous avons mis au point ensemble une série de mesures qui se retrouvent dans ce budget. Nous avons prévu une dotation de 1 000 000 F pour le Bureau d'Aide Sociale et il y a lieu de se demander comment sera dégagé ce million. Toutes les suggestions sont acceptées et nous pourrions en discuter librement. Il y a plusieurs possibilités :

- 1°/ Ne pas faire les Floralies cette année. En effet, on avait initialement inscrit au budget la somme de 400 000 F et cette somme pourrait en partie couvrir ce million. Les Floralies ne représentent pas en effet seulement 400 000 F ; elles coûteront en réalité plus cher.
- 2°/ Supprimer les centres aérés pour les deux autres séjours restants février et août. Nous avons déjà supprimé celui d'août en pensant que nous pourrions faire celui de février, mais c'était avant le cyclone Hyacinthe. Cette suppression des deux séjours permettrait de réunir la somme de 900 000 F x 2 qui pourrait être reversée au Bureau d'Aide Sociale.
- 3°/ Supprimer les indemnités aux Adjoints et au Maire, cela représenterait environ 760 000 F.

Toutes ces sommes peuvent être prises en partie ou en totalité et il vous appartient Mesdames et Messieurs d'en décider afin de constituer cette dotation d'un million pour le Bureau d'Aide Sociale. Avez-vous des commentaires à faire ou d'autres suggestions ?

M. Marcel HOARAU - Il n'est pas pensable de faire les Floralies dans les conditions actuelles.

Le MAIRE - Ce n'est pas impensable. Si j'ai suggéré de supprimer les Floralies, c'est parce qu'il ne faut pas se tromper. Il ne suffit pas de 400 000 F et cela coûtera beaucoup plus cher en Fonctionnement et en Investissement. Pour les centres aérés, on avait déjà enlevé une période de centre dans le budget initial. Il y a trois périodes de fonctionnement des centres dans l'année : janvier, février et août. Chacune de ces périodes nous coûte 900 000 F. La période de janvier est acquise, celle d'août a été supprimée et ne figure plus au budget. Il est proposé ici de supprimer celle de février.

M. Jean-Marie DUPUIS - Les trois mesures que vous avez proposées sont de nature et d'incidence différentes. Tout d'abord en ce qui concerne les indemnités d'Adjoints, j'y acquiesce parfaitement. La suppression du centre aéré de février va en quelque sorte aider les familles puisque cela permettra aux enfants de participer à la remise en état de leurs foyers. L'enfant qui y venait et qu'il fallait occuper en organisant une animation est naturellement pris par les événements actuels dans sa famille mais il y a un aspect négatif par le fait que ces enfants n'auront pas le repas de midi au centre et il faudrait voir si on peut trou-

... ver quelque chose en compensation. Enfin, la suppression des Floralties en tant que telles serait parfaitement concevable, mais, en tout état de cause, il faut remettre en état la Ville de Saint-Denis, que l'on appelle cela l'ordonnement général de la Ville de Saint-Denis ou la rénovation de la ville pour les Floralties. Il faudra bien le faire et si nous étudions les Floralties sous cet aspect, on constate que le coût total des Floralties devient peut être moins élevé. Car pour ces Floralties il ne faut pas oublier que les opérations sont déjà bien engagées ; des gens ont fait des efforts, certains ont déjà fait venir des collections, d'autres ont complété leurs collections et finalement cela fait au total des dépenses assez considérables. Je ne sais pas si ce serait une bonne chose d'arrêter cet enthousiasme, cette volonté de fleurir la ville. Finalement les Floralties se passeront en septembre et si nous sommes encore sous le coup de cette catastrophe du cyclone Hyacinthe, les choses changeront peut être d'ici là.

M. Eric BOYER - Je voudrais répondre à ce qui vient d'être dit et faire en particulier des observations au sujet des centres aérés. Je m'insurge contre le fait de dire que dans un centre aéré on vous fournit que des repas et que tout le reste (animation, jeux, etc...) est sans importance, les enfants pouvant s'occuper chez eux. C'est là une opinion qui, à mon sens, est extrêmement dangereuse en regard du problème de l'animation qui se pose dans la ville. Je pense d'ailleurs que si l'ensemble du Conseil Municipal devait suivre une opinion de ce genre, il faut aussi supprimer la subvention de l'OMJ parce que dans ce cas cela signifierait que l'ensemble de l'animation est conçu et vue sous cet aspect. Pour ma part, en tant que responsable de l'animation, il me serait intolérable de pouvoir accepter des propos de ce genre. De plus, lors de la dernière réunion de l'ensemble des Conseillers Municipaux, vous m'aviez dit, Monsieur le Maire, d'étudier les différentes possibilités d'ouverture et de suppression des différents centres pour les mois de janvier, février et d'août en examinant l'éventualité de ne faire fonctionner que la moitié des centres prévus en regroupant les enfants afin que le maximum d'entre eux puissent en bénéficier. Nous sommes donc conscients du problème et avons quadrillé l'ensemble de la ville afin de trouver la meilleure répartition. Cela fait un certain nombre d'années que nous travaillons au niveau de l'animation. J'estime donc anormal qu'on supprime les centres aérés par le motif que les enfants sont actuellement occupés. Je dirais qu'au contraire les parents ont, à l'heure actuelle, autre chose à faire que d'avoir à surveiller des enfants de six ans, cinq ans ou quatre ans car nous les prenons à cet âge-là. Je dirais pour conclure que, parce que il n'est pas possible de faire autrement, je suis à mon regret d'accord pour la suppression du mois de février bien que cela ne sera pas sans conséquence pour ces enfants qui se retrouveront livrés à eux-mêmes alors que les rivières sont encore en crue, par exemple. Je suis plus partisan de la suppression des Floralties et de celle des indemnités d'adjoints. Je propose, par ailleurs, qu'on retire 100 000 F du budget de l'O.M.J. car cela nous permettra de faire des centres aérés pendant les mois d'août - septembre.

Mme ROCHE - Monsieur le Maire, vous savez bien que je vous ai proposé moi-même de supprimer les Floralties.

Le MAIRE - Je vous en donne acte, vous êtes venue me voir dès le lendemain du cyclone et vous me l'avez dit.

Mme ROCHE - Vous voyez donc que je suis d'accord sur le principe. La seule chose que je demande maintenant, cela nécessite une réflexion et m'est venue à l'esprit ensuite, c'est que de nombreuses opérations ont déjà été engagées pour les Floralties et qu'il faut prendre en considération ce problème. En effet, les agences de voyage dans le monde entier ont fait de la publicité et ont

... lancé des programmes depuis six mois ; des visiteurs doivent venir de Dakar, d'Abidjan, etc... ; j'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un horticulteur de Charente qui doit venir avec douze personnes et ses produits floraux ; il y a des gens de Hollande qui étaient là la semaine dernière avant ce cataclysme et qui ont déjà retenu leurs stands. De nombreux contacts et engagements ont également été pris. Je pense donc qu'une décision définitive pour les Florales ne peut être prise que par le Comité d'Organisation après avoir étudié un état des dépenses déjà engagées et sur lesquelles on ne peut plus revenir. Les affiches, par exemple, sont déjà imprimées, le dossier de presse est prêt. Ce sont là des choses qui ont pris rang puisqu'elles étaient inscrites sur le planning de travail que nous avons suivi.

M. Marc GERARD - Il me semble qu'en expliquant aux gens les raisons pour lesquelles les Florales sont supprimées, ils comprendraient peut-être. En effet, compte tenu de l'état actuel du pays, une manifestation luxueuse de ce genre ne me paraît pas indispensable et je doute que les principaux intéressés aient engagé des frais énormes.

Je voudrais, pour ma part, suggérer une autre proposition de ressources : au chapitre 955 à l'aide sociale, il y avait une compensation qui avait été votée par le Conseil Municipal dans l'attente de l'instauration de la taxe de transport. Cette taxe, apparemment, n'est toujours pas appliquée aux D.O.M. N'y aurait-il pas la possibilité de relancer le Ministère à ce sujet ? Il y a là 900 000 F de recettes éventuelles et peut-être beaucoup plus si la taxe rentrait en application.

M. Jean-Marie DUPUIS - Je ne suis pas d'accord avec les mots "manifestation luxueuse" utilisés par notre collègue M. Marc GERARD parce qu'à mon avis celui qui plante des fleurs et qui emploie de la main-d'oeuvre à longueur d'année ne participe pas à une activité de luxe. A force de vouloir trop faire, on va finir par faire des bêtises en supprimant le travail de ceux-là même qui ont donné du travail aux autres.

M. Eric BOYER - On n'a jamais supprimé le travail des travailleurs réunionnais. Toutes les fleurs qui se trouvent ici se vendent puisqu'on en importe, je n'ai rien contre cela mais je considère que les fleuristes réunionnais ne sont pas lésés dans cette affaire.

M. Marcel HOARAU - Ce qu'il y aurait plutôt comme inconvénient c'est la perte du courant touristique que les Florales auraient entraîné et qui aurait eu peut-être des retombées importantes.

M. Jean-Claude MONDON - Ces Florales, si on ne les fait pas cette année, les ferons-nous l'année prochaine ?

Le MAIRE - Il faut bien voir le problème. Il y aura toujours de bons arguments pour défendre les Florales, il y en aura toujours d'autres en faveur des centres aérés. Mais la difficulté qui se pose à nous est que nous devons faire un choix. Les Florales sont nécessaires mais sont-elles aussi nécessaires que l'aide que nous devons apporter à la population et il en est de même pour les centres aérés. Si nous gardons les centres aérés et les Florales, nous ne pouvons maintenir la dotation de un million au B.A.S.

Mme ROCHE - Monsieur le Maire, je tiens à préciser que j'ai simplement dit qu'il fallait que l'on prenne un peu de recul pour savoir ce qui devait être décidé sur les opérations déjà engagées pour les Floralias.

Le MAIRE - Il y aura certainement des retombées et des dédommagements à payer mais ces dépenses sont sans commune mesure avec les dépenses que nous serons amenés à faire en vue du maintien des Floralias alors que nous avons un problème urgent à la fois de secours à la population et d'investissements en réparation dont je vous ai donné la liste tout à l'heure.

Mme ROCHE - Si, pour les Floralias, vous pensez, Monsieur le Maire, que nous pouvons décider sans prendre l'avis du Comité, vous prenez la décision. Je pensais que c'était une question de correction vis-à-vis du Comité D'organisation que d'avoir son avis préalable.

Le MAIRE - Le Conseil Municipal a lieu aujourd'hui et aujourd'hui nous devons prendre une décision.

M. le Dr MAINGARD - J'aimerais savoir quel serait le montant approximatif des subventions venant de Métropole qui seront attribuées à Saint-Denis ceci en fonction des trois milliards annoncés à Paris pour l'ensemble des Communes de la Réunion.

Le MAIRE - Nous n'en savons rien et n'avons à ce jour reçu aucun renseignement.

M. le Dr MAINGARD - Je me permets cette réflexion parce que pour l'instant nous en sommes à trente six millions auquel il faudrait ajouter ce million pour le B.A.S.

Le MAIRE - J'ajoute que les dégâts qui figurent dans ce rapport ne comprennent pas les dégâts privés. Le bilan total devra les inclure et on arrivera à une somme beaucoup plus importante.

M. le Dr MAINGARD - Ces trente six millions ne sont pas, à mon avis, à débloquer d'un coup. Nous avons donc le temps de voir.

Le MAIRE - Le million du B.A.S. est à débloquer tout de suite.

M. le Dr MAINGARD - Oui mais les subventions vont arriver.

Le MAIRE - On n'en sait rien. Le centre d'hébergement de l'Ecole Centrale coûtait 30 000 F par jour à son heure de pointe. Cela a été payé sur la Trésorerie Générale de la Commune mais il faudra rembourser.

M. le Dr MAINGARD - Je suis entièrement d'accord avec vous mais nous sommes en train de débattre pour une somme de 400 000 F affectée aux Floralias. Si cela doit compromettre le côté touristique et s'il faut rembourser aux personnes les engagements qu'elles ont pris pour cette manifestation qui aura lieu dans sept mois, je pense que l'on doit réfléchir.

Le MAIRE - Ces trente six millions représentent uniquement des investissements et nous aurons des subventions et des prêts. Je vous ai donné ce chiffre avec le détail des dégâts pour vous donner une idée des réparations à entreprendre et pour vous expliquer l'absence de la section d'Investissement à ce budget. Nous aurons une séance spéciale ultérieure pour cette section d'Investissement.

M. le Dr MAINGARD - Il faudrait peser le pour et le contre et voir s'il n'y aurait pas, en supprimant les Floralias, création d'un malaise du point de vue touristique.

Le MAIRE - Sincèrement, pensez-vous que ce malaise sera en commune mesure avec le malaise général actuel.

M. le Dr MAINGARD - Non, je sais bien que toutes les gouttes d'eau s'ajoutent et je suis d'accord avec vous. Mais il me semble que l'on peut trouver facilement 400 000 F ailleurs.

M. Marc GERARD - Il ne s'agit pas que de 400 000 F car les Floralias vont avoir des conséquences plus importantes telles que la mobilisation des services techniques municipaux pendant six mois alors qu'ils ont autre chose de beaucoup plus urgent à faire à Saint-Denis. Par ailleurs, je ne suis pas sûr du tout que dans le cas d'une venue massive de touristes en septembre, la ville sera présentable et que tout ce qui doit être fait aura été fait. Il ne faut pas se faire d'illusions. Les crédits venant de métropole, les subventions éventuelles demanderont des mois avant de nous parvenir. Tous ces travaux de réfection doivent mobiliser en priorité les services de la mairie.

Le MAIRE - Tous les services municipaux sont mobilisés pour répondre aux demandes du public et pour remettre en état les équipements de façon sommaire d'abord, et dans un deuxième temps si nous obtenons les aides promises et si vous acceptez les changements de destination qui vous seront proposés lors de l'examen de la section Investissement, nous pourrons alors remettre la ville en état normal. Mais cela ne se fera pas en deux mois et va prendre toute l'année.

M. Jean-Marie DUPUIS - L'addition des trois sommes proposées tout à l'heure donne 2 060 000 F. Ne pourrait-on faire une répartition au pro rata ?

Le MAIRE - Vous avez l'air de croire que cela (les Floralias) coûtera 400 000 F. Cela coûtera beaucoup plus. Il faudra trouver l'argent ailleurs et vous savez que nous n'avons eu que très peu de subventions. Il faudra quand même faire tout ce qu'on a prévu. Il n'y a pas de pro rata possible. Une période de centre aéré coûte 900 000 F. Elle peut coûter moins sans doute.

M. Eric BOYER - Il nous faut pour une période de centre aéré 600 000 F au lieu de 900 000 F si on supprime quelques centres comme je l'ai dit il y a quelques instants.

M. Maxime RIVIERE - On discute sans savoir ce que coûte pratiquement une manifestation de ce genre. On pourrait peut-être faire une meilleure approche si on savait approximativement ce que les premières Floralias ont coûté.

Mme ROCHE - Elles ont coûté soixante millions C.F.A. pour le jardin de l'Etat et onze millions CFA pour les Florales. En propre, c'était en 1973 et maintenant en 1980 tout le monde sait que le coût de la vie a changé.

M. Maxime RIVIERE - Les deuxièmes Florales ne coûteront donc pas seulement 400 000 F.

Le MAIRE - Si nous avons des frais à payer, ce qui est vraisemblable, nous pouvons utiliser les dotations du Conseil Général et du Conseil Régional pour ces dédommagements après la suppression des Florales.

Mme ROCHE - Je ne suis pas contre, seulement j'aurais aimé que le Comité des Florales prenne la décision avec moi.

Le MAIRE - De toute façon le problème n'est pas là. Les Florales coûteront beaucoup plus cher. Par ailleurs, le personnel communal sera pris à d'autres tâches, c'est le cas par exemple de Messieurs CROCHET et LOCATE.

Mme ROCHE - La seule chose que vous auriez pu me dire c'était de prévenir le comité que vous aviez pris cette décision.

Le MAIRE - Je ne pouvais prendre moi-même cette décision avant. D'ailleurs ce n'est qu'une proposition soumise au Conseil Municipal qui lui doit prendre la décision.

M. le Dr MAINGARD - Ne pourrait-on pas trouver une petite somme sur ce qui a été prévu pour les Relations Publiques au chapitre 940.

Le MAIRE - Ce sont des petites sommes qu'on ne peut comparer au montant concret de 1 000 000 F. La subvention C.F.P.C. est obligatoire, c'est pour la formation du personnel communal. Nous sommes partis d'un projet de budget en déséquilibre avec uniquement sur la section de fonctionnement un déficit de vingt-huit millions. Il a fallu réduire les dépenses de vingt-huit millions pour équilibrer.

Le MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous donne donc les dernières propositions. On prend :

- sur les centres aérés	300 000 F
- sur les Florales	400 000 F
- sur l'O.M.J.	100 000 F
- sur les indemnités d'adjoints	200 000 F
	1 000 000 F

M. Maxime RIVIERE - Peut-être pouvons nous faire une petite économie. Puisque les piscines sont fermées obligatoirement, ne pourrait-on trouver une solution pour les maîtres-nageurs ? On n'a qu'à les mettre au chômage technique. Combien de temps dureront les travaux ?

M. LICHARDY - Le butor ne sera mis en état qu'au bout de cinq à six mois environ. Le Chaudron restera fermé un mois environ.

M. Marc GERARD - On pourrait les utiliser ailleurs.

Le MAIRE - Il y en a effectivement deux qui sont des pompiers et qui vont réintégrer leur poste. Pour les autres, dès lundi nous les convoquerons et les ferons travailler dans les services communaux.

Le MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour cette première discussion.

x

x

x